

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20220524-D_24_05_22_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Délibération n°24-05-2022-015

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mardi 24 mai 2022*

Date de convocation	18 mai 2022
Date d'affichage	18 mai 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	40
Votants	50 (dont 10 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 24 mai à 18h00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Avezé, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 36 - M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient représentés : 4 - M. Éric BARBIER représenté par M. Pierre CRUCHET, M. Thierry GUÉRIN représenté par M. Jean-Pierre JOUGLET, M. José PLANS représenté par M. Bernard LEGUAY, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 10 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Jean DUMUR ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Roland MARCOTTE ayant donné pouvoir à M. Guy CHEVAUCHER, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU.

Etaient excusés : 5 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Régis BREBION, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Willy PAUVERT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance : M. Pierre BOULARD.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

ENERGIE : SIGNATURE DE LA CONVENTION ACTEE SEQUOIA

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a lancé un appel à projets de type Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) pour l'accompagnement des collectivités en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics : ACTEE SEQUOIA 3.
- le jury a décidé de sélectionner les projets du groupement constitué du Conseil départemental 72 / ATESART, des CC (Communauté de communes) Haute Sarthe Alpes Mancelles, CC Maine Saosnois, CC Huisne Sarthoise, CC Vallées de la Braye et de l'Anille et du Pays Vallée de la Sarthe.
- l'objectif premier de cet appel à projets est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics tertiaires des collectivités. Il est attendu que les fonds attribués via cet AAP génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique ou a-minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée (passage des marchés notamment).

PREND ACTE que :

- ce programme SEQUOIA vise à accompagner les collectivités (départements, communes, EPCI, CCAS...) dans la rénovation des bâtiments publics, à travers une offre déclinée en 4 axes :
 - o Service d'un conseiller en maîtrise de l'énergie (subventionnable à 50 %)
 - o Aide aux audits et études énergétiques sur les bâtiments (50 %)
 - o Aide aux outils de suivi des consommations d'énergie, de type logiciel (50 %)
 - o Aide à la maîtrise d'œuvre sur la rénovation des bâtiments (30 %)
- les dépenses éligibles portent sur la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2023 avec un budget prévisionnel de 714 500 €/ HT sur la période.
- le montant global des fonds attribué est évalué à 429 500 €/ HT, parmi lesquels 51 800 €/HT pour la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

VALIDE la mise en place de ce dispositif d'aides aux collectivités pour leurs programmes de rénovation énergétique des bâtiments publics.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme ACTEE SEQUOIA 3 et tous les documents s'y référant, avec la FNCCR, le Conseil départemental 72 / ATESART, la CC Haute Sarthe Alpes Mancelles, la CC Maine Saosnois, la CC Vallées de la Braye et de l'Anille et le Pays Vallée de la Sarthe.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50
Voix contre : 0
Abstention : 0

Le Président

Fait et délibéré en séance publique
Le 24 mai 2022
Pour extrait conforme
Le 25 mai 2022

M. Didier REVEAU